

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 12051**

Intitulé

CQP : Certificat de qualification professionnelle Administrateur de bases de données

| AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION | QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION |
|---|--|
| Commission paritaire nationale de l'emploi (CPNE) de la branche professionnelle des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils - Fonds d'assurance formation ingénierie études et conseil (Fafiec) | Président |

Niveau et/ou domaine d'activité

Convention(s) :

3018 - Bureaux d'études techniques, cabinets d'ingénieurs-conseils et sociétés de conseil

Code(s) NSF :

326 Informatique, traitement de l'information, réseaux de transmission

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Toutes les entreprises disposent de données qu'elles doivent mettre à disposition de leurs utilisateurs : fichier clients, état des stocks, gestion des réservations, catalogue produits... Ces données sont organisées dans des systèmes de gestion des données qui sont gérés par l'administrateur de bases de données, pour permettre de structurer les données, de les stocker et de les rendre accessibles de manière sécurisée.

L'administrateur de bases de données conçoit, administre et optimise les systèmes de gestion des données de l'entreprise, en assure la cohérence, la sécurité, l'accessibilité permanente, la scalabilité, et la fiabilité des données.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat:

A1 - Conception des systèmes de gestion des données

Il collabore à la conception des systèmes de gestion des données en participant à la définition des normes techniques et des évolutions des architectures des systèmes de gestion des données, à partir des spécifications fonctionnelles. Il réalise la modélisation des données en utilisant des méthodes formelles et participe au maquetage des solutions. Il a également un rôle de conseil quant à l'analyse de l'impact des solutions applicatives retenues et quant à l'utilisation des systèmes de gestion des données.

A2 - Conseil et évolution des systèmes de gestion des données

Il met en exploitation les ressources et permet l'évolution des systèmes de gestion des données en installant et en configurant des systèmes de gestion des données ou ses évolutions dans un environnement de production informatique et effectuer les tests d'intégration et de performance nécessaires pour garantir la disponibilité des données et les temps de réponse. Cette étape donne lieu à la rédaction d'une documentation comprenant les procédures d'exploitation des systèmes de gestion des données.

A3 - Administration des systèmes de gestion des données

Il administre des systèmes de gestion des données et assure la cohérence des données et l'accessibilité permanente en mettant en place les actions nécessaires pour permettre aux utilisateurs un accès sécurisé aux données. Il s'agit aussi bien des autorisations données aux utilisateurs mais également de sauvegarder les données pour les restaurer en cas de besoin et d'apporter les solutions correctives nécessaires après avoir effectué des tests d'intégrité.

A4 - Mise en place d'un support et d'une assistance aux utilisateurs et aux autres équipes

Il met en place un support et une assistance en résolvant des incidents, en surveillant les systèmes de gestion des données et en apportant un conseil sur l'utilisation des outils d'interrogation et de production de rapport.

Le (la) titulaire est capable de :

- Définir et structurer l'architecture des systèmes de gestion des données répondant aux exigences des spécifications en faisant des propositions argumentées en matière de choix et de préconisations (technologie, méthodologie de conception, langage de développement, ...) en accord avec les membres de l'équipe
- Proposer un système de gestion des données comprenant toutes les fonctionnalités spécifiées dans le cahier des charges en tenant compte d'une veille technologique et des aspects réglementaires
- Réaliser la modélisation des schémas de données à partir des spécifications établies et en utilisant des méthodes formelles
- Installer et configurer un système de gestion des données en s'assurant de la disponibilité des données, de la conformité des temps de réponse, et de l'intégrité des données
- Evaluer les performances d'un système de gestion des données pour mettre à disposition des utilisateurs un système optimal selon des métriques définies
- Analyser les risques en matière de sécurité et proposer une réponse adéquate aux risques encourus
- Gérer les utilisateurs et les ressources en respectant les paramètres du contrat de services
- Mettre en place des processus d'ingestion, d'extraction, de sauvegarde et de restauration des données respectant le plan de reprise d'activité défini
- Rédiger une documentation utilisateurs pour les assister dans l'utilisation d'outils d'interrogation et de production de rapport
- Mettre en place un support auprès des équipes techniques en rédigeant une procédure technique

- Justifier et argumenter les améliorations apportées à une solution globale de gestion des systèmes de données répondant à un cahier des charges impliquant la synergie des différents cas d'usages

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'Administrateur Base de Données peut être amené à travailler dans une entreprise de service numérique (ESN), chez un éditeur de logiciel ou dans une entreprise utilisatrice (grandes entreprises, opérateurs de télécommunications...).

Administrateur de données, Concepteur/administrateur d'architecture de données, Administrateur de gestion de données, Data architecte, Chief Data Officer, Gestionnaire de base de données, Ingénieur datawarehouse

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1801 : Administration de systèmes d'information

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Le CQP Administrateur de bases de données est composé de 4 blocs de compétences :

Bloc n°1 : Conception des systèmes de gestion des données

Bloc n°2 : Conseil et évolution des systèmes de gestion des données

Bloc n°3 : Administration des systèmes de gestion des données

Bloc n°4 : Mise en place des systèmes de gestion des données

Pour accéder au CQP ABD suite à un parcours de formation, le candidat doit :

- avoir validé préalablement les 4 blocs de compétences évalués (au travers de mises en pratique professionnelle reconstituées)
- puis passer une évaluation finale (un mémoire technique sur les améliorations apportées à une solution globale de gestion des systèmes de données, suivi d'un entretien) organisée devant un jury professionnel. Cette évaluation finale vise à évaluer le métier dans sa globalité à travers les capacités du candidat à justifier et argumenter les améliorations apportées.

Dans le cadre d'un parcours par capitalisation des blocs de compétences, ces derniers sont acquis définitivement et capitalisables 5 années pour obtenir le CQP dans sa totalité.

Dans le cadre de l'accès au CQP ABD suite à une VAE, les compétences sont évaluées au travers du dossier de validation et un entretien devant un jury VAE. En cas de validation partielle, les composants des blocs de compétences sont acquises définitivement.

Bloc de compétence :

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|--|--|
| Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 12051 - Conception des systèmes de gestion des données | <p>Description:</p> <ul style="list-style-type: none">- Définir et structurer l'architecture des systèmes de gestion des données répondant aux exigences des spécifications en faisant des propositions argumentées en matière de choix et de préconisations (technologie, méthodologie de conception, langage de développement, ...) en accord avec les membres de l'équipe- Proposer un système de gestion des données comprenant toutes les fonctionnalités spécifiées dans le cahier des charges en tenant compte d'une veille technologique et des aspects réglementaires- Réaliser la modélisation des schémas de données à partir des spécifications établies et en utilisant des méthodes formelles <p>Modalités d'évaluation:</p> <p>Mise en pratique professionnelle portant sur la rédaction d'un dossier de conception d'un système de gestion des données</p> <p>Modalités de certification :</p> <p>Validation par le jury paritaire national du Bloc de Compétences matérialisée par un certificat.</p> |

| INTITULÉ | DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION |
|--|---|
| <p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 12051 - Administration des systèmes de gestion des données</p> | <p>Description:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer les utilisateurs et les ressources en respectant les paramètres du contrat de services - Mettre en place des processus d'ingestion, d'extraction, de sauvegarde et de restauration des données respectant le plan de reprise d'activité défini <p>Modalités d'évaluation:</p> <p>Mise en pratique professionnelle reconstituée portant sur l'administration d'un système de gestion des données.</p> <p>Modalités de certification :</p> <p>Validation par le jury paritaire national du Bloc de Compétences matérialisée par un certificat.</p> |
| <p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 12051 - Conseil et évolution des systèmes de gestion des données</p> | <p>Description:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installer et configurer un système de gestion des données en s'assurant de la disponibilité des données, de la conformité des temps de réponse, et de l'intégrité des données - Evaluer les performances d'un système de gestion des données pour mettre à disposition des utilisateurs un système optimal selon des métriques définies - Analyser les risques en matière de sécurité et proposer une réponse adéquate aux risques encourus <p>Modalités d'évaluation:</p> <p>Mise en pratique professionnelle portant sur la création d'un système de gestion des données</p> <p>Modalités de certification:</p> <p>Validation par le jury paritaire national du Bloc de Compétences matérialisée par un certificat.</p> |
| <p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 12051 - Mise en place d'un support et d'une assistance aux utilisateurs et aux autres équipes</p> | <p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rédiger une documentation utilisateurs pour les assister dans l'utilisation d'outils d'interrogation et de production de rapport - Mettre en place un support auprès des équipes techniques en rédigeant une procédure technique <p>Modalités d'évaluation:</p> <p>Mise en pratique professionnelle reconstituée portant sur la rédaction d'une documentation utilisateur et d'une procédure technique.</p> <p>Modalités de certification :</p> <p>Validation par le jury paritaire national du Bloc de Compétences matérialisée par un certificat.</p> |

Validité des composantes acquises : illimitée

| CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION | QUINON | COMPOSITION DES JURYS |
|--|--------|---|
| Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant | X | |
| En contrat d'apprentissage | X | |
| Après un parcours de formation continue | X | Jury paritaire, composé de 50% de membres représentants des salariés et de 50% de membres représentants des employeurs. |

| | | |
|---|---|--|
| En contrat de professionnalisation | X | Jury paritaire, composé de 50% de membres représentants des salariés et de 50% de membres représentants des employeurs. |
| Par candidature individuelle | X | Jury paritaire, composé de 50% de membres représentants des salariés et de 50% de membres représentants des employeurs. |
| Par expérience dispositif VAE prévu en 2008 | X | Jury VAE, composé de 2 membres de la CPNEFP (1 représentant des salariés et 1 représentant des employeurs) et de 2 professionnels habilités par la CPNEFP. |

| | OUI | NON |
|-----------------------------------|-----|-----|
| Accessible en Nouvelle Calédonie | | X |
| Accessible en Polynésie Française | | X |

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 3 décembre 2010 publié au Journal Officiel du 22 décembre 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, sous l'intitulé Certificat de qualification professionnelle Administrateur de bases de données avec effet au 22 décembre 2010, jusqu'au 22 décembre 2015.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 27 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 4 janvier 2019 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans avec effet au 22 décembre 2015, jusqu'au 4 janvier 2024.

Pour plus d'informations

Statistiques :

30 CQP délivrés depuis 2011

Autres sources d'information :

[Site Internet de l'autorité délivrant la certification](#)

Lieu(x) de certification :

FAFIEC

25, quai Panhard et Levassor 75013 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

<https://moncqp.fafiec.fr/choisir-son-cqp/cqp-abd.html>

Historique de la certification :